Neuilly-sur-Seine, le 28 janvier 2025

**N/RÉF :** RJ : SARL NORD OUEST CONSTRUCTIONS – 12206

C « Exploitation»

SC « Article L.622-13 »

**Affaire suivie par :** Maxime JULIEN, maxime.julien@fhbx.eu

NL/MJU/OP

**SARL NORD OUEST CONSTRUCTIONS**

242 boulevard Voltaire

75011 PARIS

A l’attention de Monsieur Ismail KARAVELIOGLU

**Par courriel**

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, double de la lettre du 23 janvier 2025 reçue en mon Etude le 27 janvier 2025 de la société **SMABTP** qui m’interroge en application des dispositions de l’article L.622-13 du code de commerce pour connaître mes intentions quant à la poursuite ou non du contrat.

Je vous remercie de m’indiquer expressément si ce contrat est nécessaire à la poursuite de l’activité ou s’il convient de le résilier au moyen du coupon-réponse joint.

Dans l’hypothèse d’une poursuite, je vous remercie de m’adresser les prévisions de trésorerie le cas échéant actualisées justifiant la capacité de la société à honorer les prochaines échéances.

Votre réponse devra me parvenir **au plus tard le 17 février 2025** afin de me permettre de répondre au cocontractant dans les délais légaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nathalie LEBOUCHER



**RJ : SARL NORD OUEST CONSTRUCTIONS**

**Article L.622-13 du code de commerce**

**Cocontractant : SMABTP**

**COUPON REPONSE**

**CONTRAT N° 0005 000/1 645451 - DEMANDE DE POURSUITE OU NON :**

Contrat à poursuivre   Contrat à résilier

Demande délai complémentaire pour prendre position  1 mois

2 mois

Date Signature et cachet de l’entreprise